

Bilan et évolutions possibles du Pack 15-30

■ Session du 27 janvier 2015

■ Rapporteuse : Claudine SPIOTTI au titre de la Commission "Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative"

Entendues les interventions de Michèle DELAGNEAU (CCI), Caroline SALIOU (APEL), Jacques BORDRON (CFDT), Christophe REINERI (MEDEF), Sophie DESCARPENTRIES (Environnement), Christiane LEBEAU (Vie sociale et vie collective), Jérôme HANARTE (CGC), René PAVAGEAU (CRSA), Jean-Michel MOUSSET (MEDEF), Jacques CHAILLOT (Enseignement libre), Marie FORTIN (FCPE), Florence LACAZE (CRAJEP), Brice GIRAUDET (UNEF), Elisabeth COSTAGLIOLA (PEEP), Jacques GUILLAUME (UNSA), Christophe VITAL (Culture).

Entendue l'intervention de Mme Chloé LE BAIL, Présidente de la Commission "Solidarités, santé et égalité des droits" du Conseil régional.

84 votants. Adopté par : 80 pour, 3 abstentions, 1 contre.

Sommaire

1. Le bilan : le Pack 15-30, un dispositif complexe dont la cohérence est à améliorer ...	4
1.1. Le Pack 15-30, un dispositif composé à partir des Pass.....	5
1.1.1. Présentation des neuf Pass	5
1.1.2. Des modalités de fonctionnement complexes	8
1.1.3. Des modalités de gestion à mieux coordonner	11
1.2. Le Pack 15-30 : un élément de réponse pour favoriser l'autonomie des jeunes	13
1.2.1. La conception de l'autonomie comme un parcours	13
1.2.2. La contribution du Pack 15-30 à l'objectif d'autonomie.....	17
2. Les évolutions possibles.....	20
2.1. Les préconisations du CESER	20
2.1.1. Améliorer la cohérence du Pack 15-30.....	20
2.1.2. Garantir l'accessibilité des Pass et du Pack 15-30	25
2.1.3. Simplifier la mise en œuvre	29
2.1.4. Mettre en place une gouvernance implicite.....	30
2.2. Propositions d'évolution du dispositif	33
2.2.1. Premier niveau d'évolution : adapter les Pass.....	33
2.2.2. Deuxième niveau d'évolution : reconfigurer le Pack 15-30.....	35
2.2.3. Troisième niveau d'évolution, « le Pack Jeunesses » : mobiliser tous les acteurs pour une politique publique en faveur de l'autonomie.....	36
2.2.4. Communiquer de manière plus adaptée	38

Introduction

Le Président du Conseil régional a saisi le CESER d'une évaluation du Pack 15-30 le 17 février 2014 dans les termes suivants :

« Bilan et évolutions possibles du Pack 15-30 :

Le Pack a été conçu dans une perspective d'offre globale de services à l'attention des jeunes. Il a vocation à regrouper et à valoriser des dispositifs régionaux favorisant l'autonomisation et les droits à la réussite des jeunes. Il vise tout particulièrement la réduction des inégalités d'accès des jeunes à la culture et au sport, au logement, à la mobilité, à la santé et à la formation ainsi que le développement de la citoyenneté et de l'engagement des jeunes. Il vient ainsi en complément d'autres politiques : culture, sport, enseignement supérieur, formation professionnelle, jeunesse, etc.

Pour mémoire, le Pack 15-30 est composé de deux volets distincts et complémentaires :

- *l'amélioration des conditions de vie (Pass culture sport, Pass logement, Pass complémentaire santé, Pass transport, Pass 1ère installation et Pass prévention contraception)*
- *et l'amélioration des conditions d'accès à la formation (Pass apprenti, Pass lycéen pro et Ordipass).*

La saison 4 du Pack 15-30 vient d'être lancée en septembre 2014.

La présente saisine porte sur une évaluation de la politique publique « Pack 15-30 » et de ses différents volets, au regard de ses objectifs initiaux et d'enjeux actuels. Elle pourra très utilement s'appuyer sur différentes études nationales ou locales (telles celles réalisées par le CESER « A vous de jouer », « Industrie, jeunesse, territoire », etc.) qui précisent les problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes aujourd'hui. Elle doit permettre de dresser un bilan « qualitatif » du Pack 15-30 et proposer le cas échéant des évolutions du dispositif. »

Pour répondre à cette saisine, deux axes de recherche sont privilégiés : l'analyse des Pass¹ composant les deux volets du dispositif et l'analyse des objectifs de politiques publiques du Pack 15-30 et plus particulièrement de l'objectif transversal d'autonomie.

Le CESER s'est efforcé de mener des auditions sur l'ensemble du territoire régional auprès d'une centaine de jeunes de milieux, territoires, âges et situations différents et auprès d'experts des questions de jeunesse (milieu scolaire, monde du travail, santé, logement...) sans pour autant avoir un panel exhaustif.

¹ Terme utilisé par le Conseil régional comme abréviation de passeport

Il faut souligner aussi, en préalable, la difficulté qu'il a eue à analyser les effets du Pack 15-30 sur les jeunes et les territoires, son effet levier sur l'autonomie des jeunes, tant en raison de la diversité du public ciblé ou de la diversité des acteurs concernés par cette politique publique, que du manque de données consolidées.

Ce constat global est à mettre en perspective avec l'enjeu de simplification de l'action publique et la nécessité de construire des politiques publiques du point de vue du bénéficiaire. Il rejoint aussi les difficultés de l'évaluation des politiques publiques à intégrer dès la phase de conception.

Le CESER souhaite placer les jeunes au centre des réponses à la question du bilan et des évolutions possibles, sans cependant perdre de vue les conditions de mise en œuvre, l'hypothèse d'une enveloppe budgétaire constante et des moyens à préserver dans un contexte de resserrement des dépenses publiques.

Le bilan consiste, dans un premier temps, à analyser les différents Pass et leur utilisation par les jeunes puis, dans un second temps, la réponse des Pass et du Pack à l'objectif d'autonomie.

Il en découle des préconisations d'optimisation du Pack 15-30 et des propositions d'évolution du dispositif dans un plan d'actions à plusieurs dimensions visant à rendre cette politique encore plus cohérente et plus attractive pour les jeunes en Pays de la Loire.

Les préconisations d'amélioration de cette politique publique visent la recherche d'une meilleure efficacité, efficience et pertinence par la simplification du Pack 15-30 et l'adaptation aux besoins et usages des jeunes.

1. Le bilan : le Pack 15-30, un dispositif complexe dont la cohérence est à améliorer

La mise en œuvre d'une politique régionale volontariste en faveur des jeunes repose sur une analyse des besoins et enjeux inscrits dans le Schéma régional des Jeunesses adopté en 2012.

L'élaboration du schéma a été le résultat d'une réflexion collective des jeunes, des acteurs de la jeunesse et des élus. Il a été nourri par un ensemble d'éléments d'analyse et de préconisations formulées par le CESER en 2006 dans « A vous de jouer ».

Cette politique est définie comme une réponse à la double cible à atteindre des jeunesses et des jeunes en tant que personnes.

Le Pack 15 -30 est un des outils de cette politique qui s'adresse aux jeunes vivant sur le territoire ligérien.

Le regroupement de ces aides à destination des jeunes de 15 à 30 ans sur un site internet dédié dans le cadre de campagnes de communication ciblées identifie le Conseil régional comme acteur des politiques de jeunesse.

1.1. Le Pack 15-30, un dispositif composé à partir des Pass

Le CESER formule dans ce bilan des appréciations relatives à la mise en œuvre du Pack 15-30 à partir de constats sur les différents Pass et sur sa pertinence comme réponse à l'autonomie des jeunes en Pays de la Loire.

Le Pack vise à améliorer les conditions de vie des jeunes, à réduire les inégalités d'accès au logement, à la santé, à la mobilité, à la culture et aux sports, et à favoriser la citoyenneté et l'engagement des jeunes. Il est déployé vers les jeunes de 15 à 29 ans révolus.

La conception de ce Pack se situe dans une perspective « d'offre de services régionale » évolutive qui participe au parcours vers l'autonomie. Chaque jeune a la possibilité de choisir des services en fonction de ses besoins.

Le Pack doit être évolutif et le rester en fonction des besoins des jeunes en Pays de la Loire. Il est organisé en deux volets et neuf Pass.

La construction d'un « Pack » a permis d'intégrer dans un seul dispositif des aides individuelles sectorielles intitulées « Pass » (culture et sport, santé, logement, transport et formation), ayant en commun de contribuer à favoriser l'autonomie des jeunes. Sa constitution est postérieure aux principaux Pass. Certains existaient depuis longtemps, d'autres sont plus récents, certains relevant même de créations nouvelles (lycées pro et 1ère installation mis en place en 2012).

Il s'agit donc d'analyser la pertinence des Pass et du Pack 15-30 par rapport à l'objectif transversal d'autonomie mais aussi leur efficacité propre, leur mode d'utilisation et d'appropriation par les jeunes eux-mêmes.

1.1.1. Présentation des neuf Pass

Le Conseil régional a souhaité faire bénéficier tous les jeunes de cette politique publique, aussi certains Pass sont-ils définis comme accessibles à tous ; mais il a également souhaité développer des soutiens plus ciblés pour certains jeunes : les Pass sont alors soumis à des critères de conditionnalité (âge, statut, ressources, etc.).

La composition du Pack 15-30 est complexe, offrant une réponse à des situations diverses en fonction de critères d'éligibilité qui doivent être portés à la connaissance des jeunes.

L'information sur les Pass et leurs critères d'éligibilité est principalement faite sur le site dédié <http://www.pack15-30.fr>, « la plateforme qui réunit tous les services des 15-30 ans de la Région des Pays de la Loire ».

Cette diversité des Pass contribue à la richesse du Pack ; pour autant elle en complexifie la mise en œuvre et la lisibilité.

		Date de création	Bénéficiaires	Bénéficiaires Saison 2012-2013	Tendance évolutive entre saisons 2012-2013 et 2013-2014	Nature de l'aide	Composition
Volet Conditions de vie	Pass culture et sport	sept-99	* Tous les jeunes Ligériens de 15 à 19 ans révolus * Les jeunes de tout âge inscrits dans les établissements scolaires et centres de formation partenaires (y compris plus jeunes ou plus âgés)	49 362	↗	Acquisition d'un chéquier : 8 euros / 9 coupons (jusqu'à 160€ d'avantages)	*Ciné (entrée gratuite) *Livre (réduction de 8€) *Patrimoine (entrée gratuite pour le jeune et entrées réduites pouvant aller jusqu'à 5 accompagnateurs, ou 20€ de réduction sur chantier de jeunes bénévoles) *Engagement citoyen (60€ de réduction pour passer BAFA/BAFD, BNSSA, PSC1&2, diplôme d'encadrement ou d'arbitre, etc.) *Pratique artistique ou sportive (16€ de réduction) *Spectacle (entrée gratuite ou réduction suivant partenaire) *Evénement sportif (entrée gratuite ou 10€ de réduction pour une inscription à une compétition sportive) *Deux coupons <i>Classe et groupe</i> (entrée gratuite pour spectacle, film art et essai, site patrimonial). Le coupon Classe et groupe ne peut être utilisé que lors d'une sortie de classe, de groupe scolaire ou de groupe constitué d'au moins 6 jeunes rattachés à tout organisme adhérent au dispositif (1 adulte encadrant). Les 2/3 du groupe au minimum doivent l'utiliser pour la sortie, le 1/3 restant devant s'acquitter du prix de l'entrée. Un justificatif des 2/3, téléchargeable sur le site www.pack15-30.fr doit être obligatoirement rempli par l'établissement organisateur de la sortie et remis au partenaire culturel, lors de la sortie.
	Pass prévention contraception	sept-12	*Tous les jeunes de 15 à 19 ans révolus *Lycéens et apprentis inscrits dans les établissements partenaires	6 053 chèquiers remis aux jeunes à leur demande 2 729 chèquiers utilisés (au moins un coupon)	↗	Consultations, analyses, dépistage et délivrance de contraceptifs. Gratuit et anonyme	Deux axes d'intervention : *pilier « Prévention » : renforcement des actions de prévention et d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les établissements d'enseignement *pilier « Parcours de soin » : 7 coupons - 2 coupons <i>Consultations médicales</i> (Médecin généraliste, gynécologue, pédiatre, sage-femme) - 1 coupon <i>Analyses médicales</i> (60€ max dans un laboratoire de biologie médicale) - 4 coupons <i>Délivrance de contraceptifs</i> (40€ maximum dont 10 € pour les préservatifs)
	Pass complémentaire santé	sept-11	Conditions cumulatives : +Avoir entre 15 et 29 ans révolus + Etre domicilié en Pays de la Loire +1ère souscription en son nom	8 701	↗	Remboursement jusqu'à 100€ par la mutuelle sur le premier contrat souscrit	

Volet Conditions de vie	Pass logement	oct-09	Conditions cumulatives : +Avoir entre 15 et 29 ans révolus +Souhaiter louer un logement en Pays de la Loire, seul, en couple ou colocation +Soumis à la nécessité de présenter une caution solidaire + Etre non éligible aux autres dispositifs de droit commun (Locapass, CLE, Garantie des Risques Locatifs, Fonds de Solidarité Logement)	545 conventions signées	↗	La Région se porte caution jusqu'à 18 mois de loyer ; le montant garanti est plafonné. Lorsque la caution régionale est activée, le jeune s'engage à la rembourser.
	Pass 1ère installation	sept-12	Conditions cumulatives : +Avoir entre 15 et 29 ans révolus +1ère installation dans un logement autonome, non meublé, en Pays de la Loire +Etre bénéficiaire d'un dispositif de caution solidaire + Etre Primo allocataire CAF pour une aide au logement	29	↗	200€ pour l'achat de mobilier et électroménager de 1ère nécessité
	Pass transport	sept-11	Jeunes Ligériens entre 26 et 29 ans	371 (sept-déc 2011 + année civile 2012)	↘	25€ remboursés pour l'achat de la carte Fifti (soit une aide régionale de 40€) qui donne droit à 50 % de remise sur les trains régionaux et les bus régionaux
Volet formation	Pass apprenti	sept-12	Les jeunes entrant en contrat d'apprentissage ou en DIMA et inscrits dans les CFA conventionnés (pas de limite d'âge)	15 746	↗	*Aide à la restauration CFA (1,5 € par repas) *Forfait transport-hébergement (de 95€ à 650€)
	Pass lycéen professionnel	sept-12	Lycéens professionnels de niveau CAP et bac pro inscrits en lycée professionnel, EREA et MFR dans l'une des 6 filières identifiées comme porteuses d'emploi : *Mécanique industrielle *Travail des métaux *Productique bois/ameublement *Plasturgie chimie, papier et carton *Industrie agroalimentaire *Productions végétales	2 347	↗	130€ destinés à couvrir les frais de stage
	Ordipass	sept-11	Conditions cumulatives : +Lycéens en seconde et apprentis en 1ère année CAP ou BP +Issus de familles aux revenus modestes NB : Ajustement complémentaire pour certains jeunes à la discrétion du responsable d'établissement	5 152	↗	Acquisition d'un ordinateur portable à tarif préférentiel (20 à 200€) Montant de la subvention régionale de 230€ à 410€

L'augmentation du nombre de bénéficiaires depuis la création des Pass et du Pack 15-30 reflète l'intérêt de ce dispositif mais est à examiner Pass par Pass et en fonction du potentiel de jeunes susceptibles de les demander; or cette évaluation est difficile à faire en l'absence de données précises sur le public bénéficiaire.

De plus, les chiffres stabilisés présentés ici sont ceux de la saison 2012-2013, saison de démarrage pour certains Pass. Enfin, de manière générale, cette évaluation quantitative est insuffisante pour éclairer les effets sur l'autonomie des jeunes. Il n'est pas possible, avec les données statistiques disponibles, de dresser un bilan qualitatif.

Le Pack 15-30 apparaît comme une boîte à outils pour les 15-30 ans avec des critères d'éligibilité nombreux et différents, ne simplifiant pas la lisibilité du dispositif.

Sa mise en œuvre concilie des dispositifs différents avec des critères d'éligibilité précis ; ainsi l'accès à l'ensemble des Pass du volet Conditions de vie pour un seul jeune n'est-il pas une réalité. Dans les faits, aucun jeune ne peut bénéficier de la totalité du Pack 15-30.

La communication globale sur le Pack 15-30 apparaît en décalage avec les critères d'éligibilité des Pass : avoir entre 15 et 30 n'est pas l'unique critère pour pouvoir en bénéficier, d'autres critères s'ajoutent : le statut, les ressources....

Même si cette communication globale sur le Pack peut amener certains jeunes à être informés sur d'autres Pass, elle ne met pas assez en avant les conditions d'éligibilité. Toutefois, il faut noter une amélioration de la communication sur ces éléments dans le cadre du lancement de la saison 4.

1.1.2. Des modalités de fonctionnement complexes

Les modalités de fonctionnement de chacun des Pass sont différentes pour le bénéficiaire mais aussi pour les relais de diffusion.

La procédure dématérialisée impose de disposer d'un accès à internet, l'inscription sur le site étant un passage obligatoire pour initier ou compléter la démarche. Le dispositif repose sur une mise en œuvre effective sur le terrain par des relais de diffusion nombreux et différents selon les domaines. Les procédures de remboursement varient selon le type d'aides financières mises en place : remboursement des partenaires, avance de frais et remboursement au jeune, aide directe aux prestataires, aide directe au jeune.

Cette complexité entraîne des besoins d'information multiples sur les différents Pass puis sur l'éligibilité et les procédures d'attribution et enfin d'utilisation. La communication est assurée par des supports papier (flyers, affiches...), les réseaux sociaux, par des mails, par le site dédié, par les relais de diffusion et en phase de

démarrage des saisons, dans les établissements par des « ambassadeurs » des services du Conseil régional.

		Relais de diffusion	Modalités d'inscription pour le jeune	Type de remboursement	Modalités de remboursement
Volet Conditions de vie	Pass culture et sport	Lycées, MFR, CFA, IME, CRIJ, Missions Locales et PAIO, FJT, Ligue de l'Enseignement, Maisons de Jeunes et de la Culture, Centres socioculturels, lieux culturels	Le jeune s'inscrit sur le site. Il reçoit un mail de confirmation qui lui donne un lien à cliquer pour valider sa commande. La commande est ensuite validée par le conseiller Pass culture et sport du relais de diffusion via un extranet dédié. Le jeune reçoit un mail et procède au paiement de la commande en ligne par CB ou par chèque. Le chéquier nominatif est fabriqué puis expédié dans le relais de diffusion choisi par le jeune, pour remise en main propre.	Remboursement au partenaire sur la base des justificatifs fournis.	Le partenaire remplit le formulaire de remboursement téléchargeable sur le site internet et le renvoie à la Région avec les coupons collectés. Coupon classe et groupe : Un justificatif des 2/3, téléchargeable sur le site www.pack15-30.fr doit être obligatoirement rempli par l'établissement organisateur de la sortie et remis, lors de la sortie, au partenaire culturel, qui doit le renvoyer à la Région avec les coupons collectés. Après vérification, la Région procède au remboursement par virement.
	Pass prévention contraception	Lycées, CFA, EREA, MFR, Planning familial, Missions locales, pharmacies de Vendée	Le chéquier est remis à la demande du jeune, de manière confidentielle, par un référent adulte identifié au sein du relais de diffusion. NB : Dans le réseau des établissements catholiques, l'information et la diffusion sont placées sous la responsabilité éducative du chef d'établissement.	Remboursement au partenaire	Le partenaire envoie les coupons dûment complétés à la Région. Après vérification, la Région procède au remboursement par virement.
	Pass complémentaire santé	Mutuelles conventionnées	Le jeune remplit le formulaire de demande. Il reçoit par mail sa notification de demande qu'il imprime et signe. Il remet cette notification à son organisme de santé conventionné (liste disponible sur le site). L'aide régionale est immédiatement déduite du montant de sa cotisation.	Remboursement au partenaire sur la base des justificatifs fournis.	Bordereau de remboursement à compléter, à renvoyer en recommandé à la Région, accompagné de la notification de demande Pass complémentaire santé dûment signée par le bénéficiaire, une photocopie de son attestation d'assurance, une photocopie recto de sa carte d'identité, une attestation sur l'honneur du partenaire déclarant assurer pour la première fois le bénéficiaire au titre d'un contrat de complémentaire santé.
	Pass logement	URHAJ et associations partenaires	Le jeune prend contact avec l'une des associations partenaires qui le reçoit pour une étude personnalisée. Si éligibilité, l'association prend contact avec la Région pour un accord de principe via un extranet dédié. En cas d'accord de la Région, la convention est imprimée par l'association, directement via l'extranet, et est signée par le locataire et le bailleur. NB : Pour connaître l'association la plus proche, soit le jeune appelle sur la ligne téléphonique dédiée, soit il remplit une demande en ligne depuis le site.	Remboursement des loyers impayés au bailleur	Le bailleur demande la mise en jeu de la caution de location en accompagnant sa demande de la copie de la 1ère lettre de relance, (liée au constat du loyer impayé dans la limite de 15 jours) et de la copie de la lettre recommandée avec accusé de réception de rappel restée infructueuse dans un délai de 15 jours.
	Pass 1^{ère} installation		Le jeune remplit le formulaire de demande sur le site. Il reçoit par mail une notification de demande. Il fait ses achats. Il adresse à la Région les justificatifs suivants : justificatif de date de naissance, notification de demande, attestation ou copie de convention du dispositif de caution ou d'aide au dépôt de garantie obtenu, copie du contrat de bail, attestation de primo-allocataire CAF pour une aide au logement, facture nominatives acquittées, RIB.	Avance d'argent pour le jeune	Après vérification des pièces, la Région procède au versement de l'aide directement sur le compte du jeune, sur présentation des pièces justificatives conformes.

Volet Formation	Pass transport	SNCF	Le jeune remplit le formulaire de demande sur le site. Il reçoit par mail sa notification de demande qu'il imprime et signe. Il remet cette notification à la SNCF, lors de l'achat de sa carte Fifti. L'aide régionale est immédiatement déduite du montant de sa carte.	Remboursement direct à la SNCF	
	Pass apprenti	CFA	Le jeune remplit le formulaire sur le site. Le formulaire est validé par le CFA, à l'appui des pièces justificatives (contrat de travail, etc.).	Avance d'argent par le jeune qui ne perçoit le remboursement qu'à la fin de son année et sur justificatif de la dépense.	Les CFA reçoivent une dotation par apprenti et remboursent le jeune en une ou deux fois, selon le montant du forfait (inférieur ou supérieur à 4000€). Conditions d'assiduité constatées par le CFA avant chaque versement.
	Pass lycéen professionnel	Etablissements partenaires	Le jeune remplit sa demande sur le site. Il reçoit par mail son dossier de demande et une attestation d'inscription au lycée dans une des formations concernées par l'aide régionale. Il imprime ces documents et les remet à son établissement. L'établissement valide la demande et la transmet à la Région. La Région envoie un arrêté individuel de subvention et informe du virement de l'aide sur le compte bancaire du bénéficiaire ou de son représentant légal.	Virement direct de l'aide régionale sur le compte du jeune ou de son représentant légal	
	Ordipass	Lycées et CFA	Le jeune remplit sa demande sur le site. La demande est instruite par l'établissement via l'extranet. Après validation de la demande, la Région envoie à chaque bénéficiaire un courrier d'attribution précisant les modalités de retrait de l'ordinateur. En parallèle, un mail contenant la liste des jeunes concernés par les prochaines distributions ainsi que les modalités de retrait est envoyé à chaque établissement. La Région envoie l'arrêté individuel de subvention à son prestataire sous format électronique pour impression. Le bénéficiaire le signe lors de la remise de l'ordinateur, parallèlement à la réception du paiement du reste à charge versé par le bénéficiaire. +	Aide régionale directe à l'acquisition d'un ordinateur portable selon parts de bourses pour les lycéens ou quotient familial pour les apprentis	

Le choix opéré par la Région d'une procédure dématérialisée complexe, dans la mesure où elle reproduit le dossier administratif sur un site avec des formalités de validation séquencées par des mails, doit être interrogé.

Pour les jeunes, cette procédure peut être source d'inégalités dans son accès et son appropriation.

Les procédures administratives et financières de remboursements sont portées par des partenaires nombreux et variés ce qui induit un suivi lourd en tâches de gestion pour les services du Conseil régional.

Du côté des partenaires, les modalités de remboursement sont aussi sources de lourdeur administrative avec des délais de traitement et donc de remboursement

considérés comme longs pour les Pass conçus comme des chèques ; ces constats sont particulièrement forts pour les petites structures associatives.

1.1.3. Des modalités de gestion à mieux coordonner

Le pilotage administratif

La coordination du Pack est assurée par le pôle Autonomie des jeunes à la Direction des solidarités du Conseil régional. Les différents Pass sont gérés par les services opérationnels. Ils sont pilotés tant dans leur conception (choix des aides, critères d'éligibilité, etc.) que dans leur mise en œuvre par les directions opérationnelles sectorielles.

Aussi la coordination du Pack 15-30 regroupe-t-elle plusieurs directions : pour la gestion des aides, les directions de l'apprentissage, des lycées, des transports et de la culture et des sports ; pour l'information : la direction de la communication et celle des systèmes d'information.

La question de la cohérence entre les Pass est donc peu intégrée au pilotage alors même que l'enjeu d'autonomie suppose une coordination renforcée ; le Pack 15-30 pouvant alors apparaître plutôt comme un simple regroupement des Pass dans une visée de communication.

Les modes de gestion

Les modes de gestion des Pass sont différents selon le type d'aide : la formule du chéquier (Pass culture sport et Pass prévention contraception) nécessite une prestation externe pour l'édition et la gestion des chèquiers et coupons ; les Pass 1ère installation et le Pass lycéen pro sont gérés en interne ; les autres sont délégués à des organismes (URAJH pour le Pass logement, les CFA pour le Pass apprenti) et mis en œuvre dans le cadre de marchés de prestation (Ordipass).

Sur certains Pass, les dépenses de gestion sont importantes posant la question de l'efficacité de ces aides et interrogeant sur les choix des modes de gestion.

Le budget consacré à l'autonomie des jeunes

L'ensemble des crédits consommés en 2013 est de l'ordre de 14,4M€ d'aides directes versées aux jeunes pour un coût total d'environ 16,4M€ incluant les dépenses de gestion et de communication du dispositif, hors frais de personnel. Ce montant concerne l'ensemble des aides du dispositif.

La lisibilité budgétaire est rendue complexe par la gestion pluriannuelle des différentes enveloppes consacrées aux Pass, par leurs modalités de diffusion en saisons différentes des exercices budgétaires et des années civiles.

CONSOMMATION DES CREDITS DE PAIEMENT PACK 15-30 2013									
	Pass culture sport	Pass complémentaire santé	Pass prévention contraception	Pass logement	Pass 1 ^{re} installation	Pass transport	Ordipass	Pass Apprenti	Pass lycéen pro
MONTANT GLOBAL hors communication	1 524 871,61 €	718 848,32 €	259 371,00 €	233 904,73 €	10 174,21 €	30 996,05 €	2 212 613,64 €	11 064 421,70 € (dont le reliquat THR) (cette somme représente le solde 2012 + le premier versement 2013)	305 110,00 €
Frais de gestion (marchés de prestation)	254 308,36 €	12 000,00 €	128 184,00 €	137 351,80 €	0,00 €	11 037,75 €	202 905,75 €	0,00 €	0,00 €
Modes de gestion	Marché de prestation pour édition et gestion des chèquiers Conventions avec les partenaires pour remboursement des coupons	Marché de prestation pour contrôle des pièces et préparation des demandes de remboursement	Marché de prestation pour édition et gestion des chèquiers Conventions avec les partenaires pour remboursement des coupons	Délégation à l'URAJH	Interne	Convention avec la Sncf	Marché de prestation assistance administrative et technique	Gestion déléguée aux CFA conventionnés	Interne
Montant globale de l'aide	1 270 563,25 €	706 848,32 €	131 187,00 €	96 552,93 € (montant remboursable à la Région par les jeunes bénéficiaires) (29 000 € non récupérés, correspondant aux abandons de créance / admissions en non-valeur entre octobre 2009 et avril 2013)	10 174,21 €	19 958,30 €	2 009 707,89 €	9 880 000,00 €	305 110,00 €
Communication / site internet	529 846,15 €								
Recette encaissée	393 840,00 €	/	/	/	/	/	294 240,00 €	/	/

Ces chiffres correspondent à l'année budgétaire 2013 : ils peuvent concerner plusieurs saisons de Pack, ce qui rend difficile la corrélation entre ces chiffres et ceux du nombre de bénéficiaires par Pass.

L'adaptation des cahiers des charges des délégataires aux objectifs du Pack 15-30 est essentielle pour le suivi de cette politique afin de disposer de données et d'indicateurs pertinents. Ces données doivent être compatibles entre elles pour permettre d'analyser de manière consolidée les Pass. Elles doivent pouvoir aussi s'analyser selon l'âge, le statut, les origines territoriales des bénéficiaires.

Les procédures de gestion doivent inclure l'évaluation comme une étape : l'évaluation des besoins pour la phase de conception du dispositif, celle au fil de l'eau pour permettre son adaptation et l'évaluation globale pour mesurer sa pertinence. Il est

alors nécessaire de disposer d'indicateurs d'efficacité et aussi d'efficience. Cette évaluation doit donc prendre en compte l'ensemble des coûts de gestion y compris les coûts internes par une comptabilité analytique pour chaque Pass.

Dans le cadre d'une aide en faveur de l'autonomie, la recherche d'efficacité et de pertinence nécessite une évaluation qualitative prenant en compte le point de vue des jeunes et des partenaires.

La politique mise en place en faveur des jeunes est une politique volontariste perçue favorablement et à poursuivre.

Toutefois, des différentes analyses et constats faits, il peut être retenu certains éléments qui sont à améliorer pour optimiser les effets du dispositif : celui-ci est, en effet, complexe, peu lisible pour les jeunes et les partenaires. Cette remarque concerne :

- *La conditionnalité des aides,*
- *Les modalités d'inscription et d'accès dont le type de dématérialisation choisie,*
- *La diffusion et la communication du Pack 15-30 peu adaptée,*
- *Les modalités de gestion : pilotage, manque d'indicateurs de suivi, choix de gestion*

Au-delà du constat de manque de lisibilité et de cohérence issu du bilan du fonctionnement des Pass et du Pack 15-30, se pose la nécessité d'une réflexion approfondie sur les besoins des jeunes en Pays de la Loire en termes d'autonomie et sur les réponses à apporter.

1.2. Le Pack 15-30 : un élément de réponse pour favoriser l'autonomie des jeunes

1.2.1. La conception de l'autonomie comme un parcours

Les principales caractéristiques des jeunes

Le Pack 15-30 s'adresse à une tranche d'âge caractérisée par l'hétérogénéité de ses conditions de vie du point de vue du statut (scolaire, en emploi, ...), du point de vue de la situation familiale (enfant mineur, majeur, en couple ou non, jeune parent, etc...) mais aussi du point de vue de son intégration dans la société.

La jeunesse constitue un état intermédiaire entre l'enfance et la vie adulte, une période de transition aux intervalles flous qui s'allonge de plus en plus. Elle est définie le plus souvent comme la période qui sépare la fin de la scolarité de l'accès à l'indépendance financière et résidentielle.

Les données sur les jeunes en Pays de la Loire à partir des analyses et projections de l'INSEE permettent de mettre en évidence quelques particularités.

Ils représentent presque 642 000 personnes de 15 à 29 ans (Source recensement de la population 2009) soit environ 20% de la population totale ligérienne.

Le taux de scolarisation avant 20 ans est plus élevé que pour la moyenne française (9 jeunes sur 10) et plus faible après 20 ans ; les jeunes Ligériens privilégiant plutôt les études courtes et l'apprentissage.

D'après l'INSEE dans son étude de novembre 2013 sur les conditions d'autonomie des jeunes en Pays de la Loire, les jeunes non scolarisés ont une insertion professionnelle plus fréquente (8 jeunes sur 10 non scolarisés ont un emploi), avec des revenus légèrement inférieurs à la moyenne nationale. Cette insertion est largement due à un tissu économique et social où les PME/TPE jouent un rôle d'intégration important même si le contexte économique actuel fragilise cette situation.

Toujours selon l'INSEE, ces caractéristiques des jeunes en Pays de la Loire configurent des parcours d'autonomie plutôt définis par une entrée dans la vie active, une décohabitation avec la cellule familiale et la constitution de leur propre ménage plus précoces que pour la moyenne nationale.

Les politiques Jeunesses en Pays de la Loire doivent donc s'inscrire dans ce cadre et apporter des réponses aux besoins des jeunes. L'efficacité des contenus des Pass mais aussi leur cohérence globale dans le cadre du Pack 15-30 sont ainsi à examiner par rapport aux caractéristiques des jeunes Ligériens et à l'évolution démographique projetée de 100 000 jeunes supplémentaires d'ici 2040.

L'autonomie, un concept aux définitions multiples

Le CESER, riche de sa représentativité variée de la société civile, ne souhaite pas valider telle ou telle autre définition ou approche de l'autonomie. Il souhaite plutôt utiliser ces différentes notions pour faire ressortir des grandes idées relatives aux besoins des jeunes et les lier aux grandes caractéristiques des jeunes en Pays de la Loire.

L'analyse se fait à partir de définitions données par différentes études de l'INSEE mais aussi au travers d'autres sources comme le Schéma régional des Jeunesses, le rapport « A vous de jouer ! », le Livre vert, etc.

Ainsi le Schéma des jeunesses part-il du constat qu'« *il n'existe pas une jeunesse mais des jeunesses* ». « Il ne s'agit pas de cliver les jeunes mais de comprendre les différences de situation, de faire des propositions adaptées aux besoins, aux capacités, aux parcours et aux attentes des jeunes. »

- Une approche par des critères définis

Selon l'INSEE (étude nov. 2013), « les jeunes accèdent progressivement à l'autonomie, en passant de l'âge de la scolarité obligatoire à celui de l'entrée dans la vie professionnelle. Dans la majeure partie des cas, ils passent du statut de lycéen vivant chez ses parents à celui d'actif occupé, en couple, avec une situation stable et un logement, synonyme d'autonomie et d'indépendance. »

Cette définition aborde la notion de début et de fin d'un parcours vers l'autonomie. Elle sous-tend des besoins et un accompagnement différents selon l'avancée du jeune dans son parcours vers l'autonomie.

Elle interroge également le rôle et l'implication des parents ou tuteurs dans le dispositif Pack 15-30, surtout au début du parcours du jeune (par exemple pour les lycéens).

Toujours selon la même étude de l'INSEE, un jeune est « autonome » s'il remplit trois critères essentiels : avoir terminé ses études (donc ne pas être scolarisé) en ayant un diplôme au moins équivalent au CAP ; avoir quitté le domicile familial et ne pas être parent isolé ; et disposer d'un emploi stable (en CDI ou travailleur indépendant). »

Les jeunes sont dès lors classifiés en trois groupes liés aux critères professionnels et familiaux, qui peuvent représenter trois stades ou degrés différents de l'autonomie. En fonction du groupe et du degré d'autonomie atteint, le jeune aura des besoins différents.

Ainsi pour le 1^{er} groupe, les réponses aux besoins des jeunes pourront-elles être ciblées vers un soutien à la scolarisation et à la formation professionnelle, ainsi qu'à la mobilité, pour les apprentis notamment. Pour le 2^e groupe, le soutien à la recherche d'emploi et à la mobilité peuvent avoir un rôle important dans le parcours d'autonomie des jeunes. Et enfin, pour le 3^e groupe, un soutien à la recherche d'un logement autonome peut être un facteur primordial.

Pour autant, l'autonomie ne peut être considérée selon ces uniques critères que sont la profession ou l'intégration professionnelle et l'accès à un logement autonome.

Une approche plus globale

Le rapport « A vous de jouer ! » traçait des perspectives pour que les jeunes puissent « voler de leurs propres ailes », « participer à la vie de la Cité », « choisir leur voie de formation », « valoriser leurs talents », « concilier vie professionnelle et familiale ».

Dans le Livre vert (juillet 2009) « Reconnaître la valeur de la jeunesse » il est dit : « les jeunes doivent être capables de pouvoir assumer intellectuellement et financièrement leur propre existence tout en contribuant à la dynamique de la société » ou « de faire des choix et de gérer leur vie sur le plan personnel et sur le plan social » ou de

développer « l'indépendance financière et résidentielle, en même temps que leur capacité à prendre individuellement et collectivement les décisions qui les concernent. »

Selon le décret n°2006-830 du 11 juillet 2006, JO du 12 juillet 2006 « l'autonomie de la personne humaine est le complément indispensable des droits de l'Homme : le socle commun établit la possibilité d'échanger, d'agir, et de choisir en connaissance de cause, en développant la capacité de juger par soi-même. L'autonomie est aussi une condition de la réussite scolaire, d'une bonne orientation et de l'adaptation aux évolutions de sa vie personnelle, professionnelle et sociale. »

Ces différentes définitions abordent le statut professionnel et familial mais pas exclusivement. Il est ainsi fait mention d'autonomie à travers le fait de participer à la vie de la Cité, de faire des choix, de savoir penser par soi-même, de capacité à s'adapter aux évolutions, etc.

Le jeune, dans sa démarche vers l'autonomie, doit apprendre à prendre du recul par rapport aux choses, à son environnement, prendre conscience de ses potentialités, prendre confiance, prendre conscience de sa place dans la société et de ses responsabilités. En découle une nécessité d'ouverture et de découverte d'un environnement plus large, un besoin d'accompagnement également dans la prise en compte de sa santé, un besoin de soutien dans un engagement citoyen.

A partir de ces différentes définitions et notions, se posent donc les questions de :

- *la souplesse et l'adaptation aux différentes jeunesse ainsi qu'aux différents stades dans le parcours vers l'autonomie : âge, statut, capacité physique et mentale*
- *l'accompagnement éducatif (« l'accès à la culture, par exemple, ne peut se réduire à un simple outil de consommation, à un Pass : un accompagnement éducatif est indispensable, doté des moyens nécessaires. L'appétence culturelle de tous les jeunes ne se décrète pas, mais s'acquiert grâce à la médiation et à la pratique. »)*
- *la nécessité d'une gouvernance collective et d'une réelle implication des partenaires afin de renforcer l'efficacité des outils mis en place et leur pertinence par rapport à la réalité vécue des jeunes en Pays de la Loire.*

1.2.2. La contribution du Pack 15-30 à l'objectif d'autonomie

La réponse des Pass à l'objectif d'autonomie

Le Pack 15-30 présente l'autonomie comme un parcours dans le cadre de besoins identifiés :

- S'agissant des conditions de vie, les Pass contribuent à favoriser l'accès et la découverte de la culture, du sport et des loisirs, la prise en compte de sa santé par le jeune, l'accès à un logement et à la mobilité.
- S'agissant des conditions de formation, les Pass participent dans un certain sens, à l'autonomie financière, en incitant les jeunes à choisir des voies de formation en adéquation avec les secteurs porteurs d'emploi des Pays de la Loire. Quant à l'Ordipass, dans son fonctionnement actuel, il permet aux jeunes, sous conditions de revenus familiaux, d'accéder à un outil numérique, à partir du moment où le jeune est entré dans un certain cursus de formation (lycéen ou apprenti).

La pertinence des deux volets Conditions de vie et Formation

La composition même du Pack 15-30 en deux volets peut être interrogée.. En effet, les deux volets des Pass, n'ont pas le même objectif.

Pour le volet Conditions de vie, les Pass sont plus généraux en répondant à des besoins non liés aux statuts mais plutôt à la vie courante, et répondent ainsi plus directement à l'objectif transversal d'autonomie.

Les Pass du volet Formation relèvent d'aides aux conditions de vie liées à un statut et sont tournés vers un objectif de formation voire d'emploi : lycéen, apprenti. Ce volet est ciblé sur l'apprentissage et certaines filières de lycées professionnels. Il ne concerne pas l'ensemble des champs de formation des jeunes de 15 à 30 ans (études supérieures, autres formations conventionnées, etc.).

Ainsi l'affichage dans le Pack 15-30 du volet formation accentue-t-il la complexité et le manque de lisibilité pour le jeune.

La pertinence des différents types de Pass

Au regard de la composition, du fonctionnement et du public concerné par chacun d'entre eux, les Pass pourraient être classés en trois catégories :

- ceux qui relèveraient d'une politique pour tous, si les conditions d'éligibilité étaient élargies : Pass culture et sport, Pass prévention contraception, Pass complémentaire santé, Pass transport ;
- ceux qui relèvent d'une politique sociale : Pass logement, Pass 1ère installation, Ordipass ;
- et ceux qui relèvent d'une politique de formation.

La présence de ces différents types de politiques dans le Pack 15-30, dont la communication est large et touche tous les publics ajoute encore à la complexité du dispositif en rendant difficile la lisibilité des aides auxquelles le jeune peut accéder.

Les paradoxes du Pack 15-30 par rapport à l'objectif d'autonomie

Certains paradoxes apparaissent au niveau de l'organisation du Pack 15-30 et de l'utilisation par le jeune.

La conception d'un Pack repose sur une démarche d'engagement du bénéficiaire, qui doit lui-même rechercher l'information, se l'approprier puis s'inscrire pour bénéficier d'un ou de plusieurs Pass.

Si ce volontarisme est bien facteur d'autonomie, le jeune, pour accéder aux avantages du Pack 15-30 doit nécessairement, et au préalable, avoir une certaine autonomie au niveau numérique : accès à du matériel informatique, à un abonnement internet, et à une boîte de messagerie électronique personnelle. Ce qui peut sembler d'autant plus paradoxal pour l'Ordipass...

Il doit aussi avoir une certaine autonomie financière : il faut disposer de moyens de paiement propres ou de ceux d'un tiers pour bon nombre de Pass. Si cette situation ne pose pas problème au plus grand nombre de jeunes, elle peut exclure certains. La nécessité de faire l'avance d'argent n'est pas non plus toujours possible pour tous les jeunes.

La réalisation d'un dossier administratif est une démarche complexe à réaliser selon l'âge mais aussi le statut et/ou l'éloignement institutionnel ou social de la personne.

L'ensemble de ces freins peut être alors un obstacle à la construction de l'autonomie, accentuant la différence entre les jeunes déjà autonomes ou accompagnés et les autres.

Il faut aussi analyser le paradoxe de Pass favorisant l'autonomie, mais pris en charge pour le jeune par son environnement, son établissement de rattachement ou son organisme accompagnateur : quel est alors son rôle dans le parcours d'autonomie ?

De quel type d'autonomie s'agit-il ? L'autonomie renvoie également au sens des responsabilités, à la conscience de l'intérêt général ; or une partie de la communication du Pack renvoie à la consommation (exemples de termes : « profitez des avantages»,.....) : le message peut sembler paradoxal.

Enfin, comment mesurer les liens entre les Pass et les réels besoins de jeunes ? Qui peut utiliser son Pass culture sport, où et comment ? Avec quel accompagnement, dans quels équipements, sur quels territoires, avec quelle mobilité ?

Se pose alors la question de l'équité territoriale et des moyens à mettre en œuvre pour y répondre.

L'approche reste sectorielle sans une prise en charge globale des besoins d'autonomie, ce qui, pour les jeunes, ni lycéens, ni apprentis est une difficulté dans leur démarche d'autonomie.

Celle-ci pouvant relever aussi de réponses à d'autres besoins (la mobilité hors transport régional, les questions de santé hors Pass Contraception, les dispositifs de formation liés au décrochage scolaire par exemple, etc.).

De manière générale, il est constaté pour l'ensemble des Pass un décalage entre l'objectif d'autonomie et la pratique.

Cela nécessite de différencier démarche autonome et actions en faveur de l'autonomie et de réfléchir au nécessaire accompagnement de tous les jeunes.

Ces interrogations plaident en faveur d'un dispositif souple et cohérent dont la mise en œuvre doit favoriser le parcours de l'autonomie en s'adaptant le plus possible à la diversité et aux besoins des jeunes.

A partir de ces grands constats, le CESER souhaite apporter sa contribution à l'amélioration du dispositif en proposant des préconisations d'ordre général mais aussi un plan d'action à plusieurs niveaux, en fonction des objectifs et moyens que se donnera le Conseil régional.

2. Les évolutions possibles

L'intérêt d'une politique régionale en faveur de l'autonomie est reconnu par les jeunes, par les professionnels de l'action publique et de la jeunesse et par les partenaires.

Cependant les constats de complexité du fonctionnement des Pass, de manque de lisibilité et d'accessibilité du Pack, amènent à proposer, dans le cadre d'une démarche globale d'optimisation du Pack, des évolutions visant à renforcer l'efficacité de cette politique publique et sa cohérence comme réponse à l'objectif d'autonomie.

2.1. Les préconisations du CESER

Ces préconisations ouvrent quatre pistes principales d'amélioration : améliorer la cohérence du dispositif, garantir l'accessibilité des Pass et du Pack, simplifier leur mise en œuvre et mettre en place un cadre de gouvernance implicite.

2.1.1. Améliorer la cohérence du Pack 15-30

En rassemblant des Pass s'adressant à tous les jeunes et d'autres soumis à des critères différents (âge, revenus...), le Pack n'est pas toujours perçu comme un dispositif de politique publique global. Ce manque de cohérence réduit son efficacité mais aussi sa pertinence comme dispositif d'aide à la construction d'un parcours d'autonomie.

La cohérence du Pack est à apprécier pour chaque Pass, dans sa globalité mais aussi dans le contexte plus général des interventions en faveur des jeunes.

Améliorer l'efficacité des Pass

Le tableau présenté est issu des auditions de jeunes et d'experts et aussi des analyses des conseillers riches de la diversité représentée au CESER. Ce tableau propose également des pistes d'amélioration, Pass par Pass, en fonction des points/constats relevés à faire évoluer.

		Objectifs sous-jacents	Constats et Commentaires	Pistes d'améliorations
Volet Conditions de vie	Pass culture et sport	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'accès à la culture et au sport -Favoriser l'engagement citoyen -Favoriser l'intégration sociale des jeunes les plus éloignés de l'offre 	<p>Politique pour tous de 15 à 19 ans puis statutaire</p> <p>Pass le plus connu et le plus utilisé (le coupon cinéma sert d'accroche)</p> <p>Assez bonne information et bonne diffusion dans les CFA et lycées</p> <p>Coupon classe et groupe : accroche beaucoup utilisée par les enseignants. Certains jeunes ne feraient pas la démarche seuls.</p> <p>Pertinence des 9 coupons ; coût de l'achat (8 euros) : réels avantages financiers par rapport utilisation des coupons.</p> <p>Dispositif favorisant un certain type de consommation, quelle plus-value pédagogique ?</p> <p>Problème pour le jeune de lisibilité et d'accès aux structures, événements et sites patrimoniaux partenaires de la Région</p> <p>Pratique sportive : difficultés de gestion et de connaissance du dispositif pour les structures locales</p> <p>Coupon classe et groupe : difficultés de gestion pour organiser les sorties de groupe</p>	<p>Engager des partenariats avec d'autres structures culturelles (librairies, lieux de spectacle, cinémas, associations, etc.) pour que l'offre soit la plus complète possible, notamment par rapport aux territoires et qu'elle incite à une participation responsable</p> <p>Elargir l'offre culturelle à la découverte de l'environnement du jeune (tourisme culturel, sorties nature, aux structures proposant des séjours collectifs en autonomie aux jeunes etc.)</p> <p>Elargir l'offre de l'engagement citoyen (soutien aux projets sociétaux, l'éco-citoyenneté, adhésion aux associations de vie collective dans les établissements etc...)</p> <p>Relayer l'information au plus près des petites structures locales</p>
	Pass prévention contraception	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager les comportements responsables et l'autonomie en limitant les coûts -Favoriser la promotion d'un "bien-être affectif et sexuel" -Poursuivre la prévention des IST dont le VIH 	<p>Politique pour tous de 15 à 19 ans puis statutaire</p> <p>Favorise l'autonomie, anonyme et gratuit</p> <p>Valeur ajoutée par rapport à la politique nationale mise en place en faveur des 15 / 18 ans</p> <p>Refus de certains professionnels d'entrer dans le dispositif</p> <p>Difficultés à obtenir la liste des professionnels partenaires pour les jeunes</p> <p>Confidentialité difficile à mettre en œuvre au sein d'un établissement.</p>	<p>Renforcer le dialogue et l'accompagnement avec les professionnels de santé</p> <p>Transmettre une liste des partenaires avec la distribution du chéquier</p> <p>Mettre en place un moteur de recherche facilitant l'accès aux partenaires entrant dans le dispositif sur le site</p> <p>Développer d'autres relais de diffusion au plus près des jeunes</p> <p>Ouvrir le champ de la prévention à d'autres enjeux de santé (addictions, obésité, santé bucco-dentaire, etc.) et aux risques de violences.</p>
	Pass complémentaire santé	<ul style="list-style-type: none"> -Limiter le renoncement aux soins -Permettre aux jeunes de mieux appréhender le fonctionnement du système de couverture santé 	<p>Politique pour tous</p> <p>Gestion souple par déduction sur le montant global du contrat</p> <p>Elargissement d'une politique nationale existante</p> <p>Très peu de bénéficiaires, problème d'information ?</p> <p>Pertinence de ce Pass : aide indirecte aux mutuelles ?</p> <p>Pertinence par rapport à la possibilité de rester bénéficiaire de la mutuelle des parents jusqu'à 26 ans ?</p>	<p>Transformer le Pass en aide financière directe</p> <p>Accompagnement dans le choix de la mutuelle et dans la connaissance du système de protection sociale</p> <p>Continuité après le premier contrat</p> <p>Articulation avec les dispositifs relatifs à la couverture des apprentis dans certains secteurs d'activité.</p>
	Pass logement	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès au logement des jeunes qui ne peuvent bénéficier de caution parentale et qui ne sont pas éligibles aux dispositifs de droit commun 	<p>Politique sociale</p> <p>Pallie les manques des autres dispositifs de caution, agit en subsidiarité, critères assez larges (colocation, en couple,)</p> <p>Favorise l'autonomie</p> <p>Accompagnement dans la démarche par association partenaire rend la prestation efficace</p> <p>Frais de gestion relativement élevés</p> <p>Certains bailleurs restent frileux quant à louer leur logement. Pour eux, besoin de plus de garanties (notamment remboursement des dommages)</p>	<p>Elargir la couverture territoriale pour permettre à tout jeune, issu de tout milieu (urbain, rural) d'accéder à une association partenaire et ainsi aux informations</p>

	Pass 1^{ère} installation	Favoriser l'accès au logement et aider le(s) jeune(s) à faire face à de grosses dépenses lors du 1er emménagement	Politique sociale Favorise l'autonomie Intérêt de pouvoir accéder à du mobilier et électroménager de première nécessité avec incitation aux achats en recyclerie Critères restrictifs Démarche complexe	Simplifier le dispositif avec un chèque d'aide à la vie quotidienne avec utilisation directe pour l'achat
	Pass transport	Faciliter la mobilité et les déplacements des jeunes Ligériens en prenant en charge pour les 26-30 ans la différence de coût entre la carte Tiva et la carte Fifti sur l'ensemble du réseau TER	Politique pour tous Favorise la mobilité et l'autonomie en lien direct avec les autres Pass Sur tout le territoire mais souvent limité au réseau TER Peu de bénéficiaires Coût élevé de la convention Pas de communication sur le site national SNCF	Ouvrir l'aide à l'ensemble des transports en commun, aux trajets hors région, à l'auto partage, au vélo, etc. et aux dispositifs déjà existants Intégrer d'autres aides à la mobilité : covoiturage, code et permis... Revoir le partenariat avec SNCF Intégrer dans la convention la communication du Pass sur le site national du partenaire
Volet Formation	Pass apprenti	Favoriser l'égalité des conditions dans la formation des jeunes et le bon déroulement du contrat d'apprentissage	Pass statutaire Fonctionne bien au niveau de l'information, budget le plus important du Pack L'inscription sur le site par les Jeunes est compliquée : pas facile de leur permettre l'accès au site Difficulté d'obtention de certaines pièces justificatives	Revenir au dispositif THR
	Pass lycéen professionnel	Inciter les jeunes à choisir une voie de formation dont le secteur d'activité est en tension de recrutement	Pass statutaire Manque de pertinence de ce Pass : le jeune ne peut être au courant de cette incitation du fait que l'orientation se fait au collège. L'aide est insuffisante pour inciter.	A reverser directement aux établissements pour soutenir les filières en tension Donner l'information dès le collège
	Ordipass	Favoriser l'accès au numérique hors du lycée, notamment pour les familles socialement démunies	Pass statutaire et relevant de politique sociale Accès à du matériel informatique pour tous, sous conditions de ressources, bonne diffusion de l'information, efficacité Coût du matériel élevé Problème d'autonomie : - ce sont les tuteurs qui viennent chercher le matériel - besoin de matériel initial pour accéder au site et à l'Ordipass	Adapter le matériel aux besoins des jeunes, proposer un abonnement Internet et l'accès à des logiciels (non commerciaux) liés aux apprentissages. En faire un vrai outil numérique pédagogique à articuler avec les actions de l'Education Nationale

Améliorer la cohérence globale du Pack

Le Pack 15-30 regroupe des politiques publiques différentes à concilier : politique pour tous, politique statutaire, politique sociale.

La conciliation de ces types de politiques publiques rend le dispositif complexe en raison des critères d'éligibilité différents mais aussi des publics et objectifs visés.

L'affichage des types de politiques et des objectifs au sein ou hors du Pack 15-30 améliorerait son appropriation tant par les jeunes que par les professionnels.

A titre d'exemple, le fait d'afficher les Pass dédiés au logement comme des aides relevant de politiques sociales pourrait permettre d'augmenter sa connaissance par les organismes chargés du suivi des jeunes les plus en difficulté.

Pour les Pass relevant du volet formation, leur mise en œuvre dans le champ des politiques éducatives permet de cibler directement les bénéficiaires.

Les Pass de droit commun pourraient alors être réellement valorisés comme des aides pour tous visant à améliorer l'autonomie des jeunes principalement dans le domaine de la découverte, de l'engagement et de la santé.

Les thématiques abordées par les Pass correspondent aux principaux enjeux de l'autonomie des jeunes et sont cohérents comme réponses aux besoins des jeunes.

L'ensemble des thèmes pris en compte par les Pass a été identifié par les travaux du CESR dans « A vous de jouer » comme favorisant l'autonomie. Les principaux besoins des jeunes sont cernés : culture, sport, engagement citoyen, santé, logement, mobilité et formation...

Cependant les Pass sont à faire évoluer : le besoin de mobilité ne peut être résumé à l'aide aux transports ferroviaires régionaux, etc..., l'équipement informatique doit intégrer la connexion Internet..., les besoins de santé sont à envisager comme une aide à la prise en charge des risques spécifiques des jeunes pouvant compromettre leur autonomie (addictions, troubles alimentaires, vue et audition,)

Il faut renforcer la réponse aux caractéristiques des jeunes en Pays de la Loire.

Le volet insertion ou logement est important particulièrement pour des jeunes plus précocement en situation de logement autonome et en emploi que la moyenne des autres jeunes en France. De manière générale, ce public doit être plus ciblé par les Pass.

Il faut également renforcer la cohérence et l'accompagnement selon le type d'aides proposées : aides ponctuelles pour répondre à des besoins uniques (la première installation, la première mutuelle) et aides sur des besoins permanents dans le parcours d'autonomie des jeunes (la santé, la mobilité, la découverte et l'engagement...).

Ainsi les aides relatives à l'engagement citoyen pourraient-elles intégrer une démarche pédagogique préalable d'information générale, éventuellement collective, avant de se concrétiser de manière individuelle : une information générale sur la vie associative puis un Pass pour diminuer le coût de l'adhésion par exemple.

La question de la santé doit aussi passer par des actions de prévention avant de se finaliser par une aide individuelle financière.

La mise en cohérence de la communication avec l'objectif d'autonomie apparaît indispensable. La communication sur le Pack 15-30 doit être globale et axer davantage ses messages sur

l'autonomie, sur les besoins plutôt que sur des messages présentant les Pass comme des aides individuelles à la consommation.

Améliorer la cohérence par rapport aux autres dispositifs

La cohérence des actions en direction des jeunes est à construire en partant du point de vue des jeunes. Cela nécessite de considérer le dispositif du Pack comme un ensemble d'aides favorisant l'autonomie à côté de l'ensemble des autres politiques publiques de jeunes.

La Région des Pays de la Loire s'est dotée d'un schéma régional des jeunes, établi en concertation avec une grande pluralité d'acteurs et représentants directs des jeunes sur le territoire ligérien. Sans préjuger de la réforme territoriale en cours ni du maintien d'une compétence ciblée dans le domaine « jeunesse », le CESER des Pays de la Loire s'est déjà exprimé en faveur d'une compétence partagée, maintenue entre l'Etat et les collectivités, tant les complémentarités et niveaux d'approche sont nécessaires et inévitables sur le sujet.

Dans cet esprit, le CESER pense utile d'avoir une veille actualisée des autres politiques publiques de jeunes, ou initiatives d'intérêt général en direction des jeunes et de leurs objectifs pour renforcer la cohérence globale autour de certains aspects structurants tels que l'articulation avec :

- les politiques et programmes communautaires européens en direction des jeunes (Erasmus, aide à la mobilité internationale, ...) ;
- les dispositifs existants via des politiques nationales et partenariats à faire connaître ou renforcer sur le territoire régional ;
- les autres actions de la Région complémentaires ciblant les publics « jeunes » : politiques en direction de la vie lycéenne, de l'apprentissage et de la formation mais aussi stratégie numérique, aménagement du territoire, politiques économiques et de l'emploi et prospective 2040, politique globale liée au transport (infra régional, inter régional...) ;
- les actions des conseils départementaux, agglomérations et intercommunalités qui recoupent les thématiques de jeunes en matière de culture, de sport, santé, logement, transport de publics différents (plus jeunes, plus âgés, en situation de handicap...).

Ce principe de veille permanente pourrait utilement intégrer la connaissance d'initiatives prises par d'autres Régions comme source d'enrichissement ou d'évolution du Pack ligérien.

Cet état des lieux se devrait d'avoir plusieurs fonctions : éviter les doublons mais aussi informer les jeunes des dispositifs existants dans un rôle d'animation des politiques jeunes porté par le Conseil régional et renforcer la cohérence des actions.

2.1.2. Garantir l'accessibilité des Pass et du Pack 15-30

La question de l'accessibilité est essentielle pour favoriser la diffusion du Pack sur l'ensemble du territoire et pour tous les jeunes quels que soient leur situation et leur parcours d'autonomie.

L'accessibilité de tous à certains services est une nécessité : se déplacer, se soigner, se loger, tout comme les loisirs sportifs, culturels font partie de ces services. Pour autant, en fonction de son lieu de vie, leur accès est plus ou moins facile. La conception du Pack et des Pass vise à garantir une égalité d'accès et ce, indépendamment du lieu de vie (rural, urbain, ...), du milieu social, et de la capacité personnelle à faire des choix, mais dans les faits la question du « porté à connaissance » est à revoir. Ainsi les jeunes les plus éloignés des lieux d'utilisation des Pass (lieux culturels, sportifs ; médicaux mais aussi des structures d'accompagnement, etc.) et non insérés dans un établissement de formation (ni lycéen, ni apprenti, ...) ne peuvent y accéder et se retrouvent en situation de non recours, à la périphérie, du dispositif.

Renforcer l'accessibilité du Pack est gage d'équité entre les jeunes ; sa garantie nécessite d'améliorer la lisibilité du dispositif, de favoriser l'accompagnement des jeunes par des partenaires impliqués dans le cadre d'une information renforcée et d'assurer son effectivité sur tout le territoire.

Améliorer la lisibilité du dispositif

- Au niveau de la conditionnalité des aides

Les critères d'éligibilité des aides rendent complexe et peu lisible le dispositif, non seulement par les jeunes, mais également par l'ensemble des partenaires qui pourraient être impliqués dans le Pack 15-30.

Une simplification de ces critères permettrait au jeune de savoir qu'il peut accéder à au moins un Pass, quelle que soit sa situation familiale, professionnelle ou autre, et aux partenaires, de faciliter l'accompagnement et l'accès au dispositif.

- Au niveau de la structuration des Pass

La lisibilité pour le jeune pourrait être améliorée par une présentation à partir des besoins génériques plutôt que par secteur ou intervention. Ex : Santé pour contraception et mutuelle, logement pour caution et 1ère installation. Aussi chaque jeune peut-il retrouver un éventuel besoin associé à une aide dès la première appropriation du dispositif.

- Par un recensement des aides à l'autonomie identifiées sur le territoire régional

Le jeune ou le partenaire accompagnant peut être perdu voire découragé devant la multitude des aides existantes.

Proposer un site ou un moteur de recherche recensant toutes les aides liées au parcours d'autonomie, sur l'ensemble du territoire régional, permettrait à tous d'avoir une meilleure lisibilité et un meilleur accès aux aides auxquelles le jeune peut avoir le droit (exemple : le site du CRIJ).

- Par une meilleure information sur les partenaires

L'utilisation effective de l'ensemble des coupons du chéquier du Pass Culture Sport nécessite de bien connaître les possibilités d'utilisation (cinémas, librairies, associations de pratiques, lieux culturels, organismes de formation BAFA, etc...).

La mise à disposition d'une liste des partenaires et sites d'utilisation lors de la remise des Pass permettrait à tous et sur tous les territoires de mieux utiliser ces aides. Cette liste pourrait être accessible sur le site mais elle peut aussi être transmise sur demande et / ou diffusée sur le lieu de remise.

De manière générale, l'information doit être développée et intégrée au dispositif pour faciliter l'appropriation par les jeunes de l'ensemble du Pack.

Accompagner les jeunes avec des partenaires impliqués

Le dispositif doit reposer sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs tant pour la mise en œuvre que pour la mission d'information sur l'ensemble des Pass. Cet accompagnement des jeunes doit être formalisé en définissant le cadre du partenariat.

Dans un souci de préservation de la démarche régionale, il apparaît utile de distinguer les différents types de contributeurs sollicités dans la mise en œuvre du Pack, qui constitue globalement un « passeport pour l'autonomie des jeunes ».

Il semble ainsi essentiel de vérifier que les partenaires participent bien du même partenariat éducatif, ce qui suppose de partager les mêmes finalités en matière de politique publique. Les partenaires peuvent être publics ou privés, contributeurs ou acteurs mais un partenariat authentique se doit de reposer sur un partage effectif de la démarche globale et des objectifs immédiats.

Les opérateurs ou prestataires pour leur part, s'ils ne sont pas tenus au partage de ce qui fonde la politique publique, doivent cependant inscrire leur prestation dans le respect d'une déontologie définie par un cahier des charges précisant les fondements de la politique publique. Il ne s'agit pas là d'une volonté d'instrumentalisation des opérateurs mais de garanties à poser pour préserver le sens de l'action publique.

La même vigilance doit être apportée en matière d'accompagnement et médiatisation, faute de quoi la dimension citoyenne de ces aides en faveur de l'autonomie s'expose à une réduction consumériste dénaturant rapidement le dispositif voulu par la Région.

- Les partenaires médiateurs

Toutes les structures qui accueillent des publics jeunes ont intérêt à ce que les jeunes connaissent et utilisent les Pass en fonction de leur situation et de leurs besoins. Elles peuvent être de véritables médiateurs dès lors qu'elles ont connaissance du dispositif et qu'elles peuvent elles-mêmes délivrer une information pertinente à leurs pairs. Pour que le partenariat fonctionne, il est nécessaire que le partenaire mesure l'intérêt du dispositif pour le jeune mais également pour lui-même. Dans cette catégorie se trouvent les structures d'enseignement (MFR, Lycées, CFA...), les missions locales, le réseau Information Jeunesse mais aussi les mouvements associatifs de jeunes.

- Les partenaires bénéficiaires

Un certain nombre de Pass fonctionnent sous forme de chèques que le jeune utilise, en contrepartie d'un « achat/service » auprès d'une structure commerciale ou associative. Un certain nombre de ces partenaires, notamment les associations sportives, culturelles..., partagent la volonté de rendre leurs activités accessibles aux jeunes ; elles ont un intérêt direct à l'utilisation des Pass par les jeunes.

- Les partenaires conventionnés

Un certain nombre de structures sont conventionnées comme partenaires, elles ont une fonction de diffusion de l'information auprès des publics.

- Les partenaires institutionnels

L'ensemble de ces partenaires, y compris lorsqu'ils ne sont pas directement prescripteurs de Pass, doivent être destinataires de l'information et intégrés aux réflexions sur les politiques jeunes (CAF, CPAM, collectivités locales, etc...).

Dans la mission d'accompagnement, la question de l'âge des bénéficiaires est à prendre en compte. En effet, les droits et responsabilités propres des jeunes sont différents selon l'âge et l'acquisition de la majorité. Cette distinction entre jeunes mineurs et jeunes majeurs sur la tranche des 15-30 ans conduit à s'interroger sur la place à donner aux parents et tuteurs dans le dispositif, sur la question de la responsabilité éducative et de l'apprentissage par les jeunes des droits et obligations liés à la majorité tout en adaptant aussi les réponses aux situations particulières (émancipation, situation de handicap, jeunes mineurs isolés etc...).

Afin de créer les conditions d'un partenariat efficace visant à accompagner le jeune selon ses besoins et capacités, un *dossier du partenaire*, présentant l'ensemble du

Pack afin de rendre effective l'information pour tous doit être conçu et mis à disposition par le Conseil régional.

L'accompagnement des jeunes apparaît comme un moyen d'accroître l'efficacité des Pass en favorisant leur appropriation par un accompagnement global et personnalisé selon le besoin de chacun.

Assurer une mise en œuvre effective sur tout le territoire

La question de l'égalité de traitement des jeunes face à la possibilité de disposer puis d'utiliser les Pass est essentielle.

- Repérer les territoires disposant le moins d'offres

Afin de mesurer l'effet réel du Pack sur les jeunes de l'ensemble du territoire, il faut au préalable repérer les territoires les moins pourvus en partenaires et en lieux d'utilisation particulièrement en milieu rural et pour les jeunes non insérés dans un établissement.

- Favoriser la diffusion sur tout le territoire

La diffusion sur l'ensemble du territoire doit être la plus complète possible en s'appuyant sur les relais déjà existants.

Pour les jeunes qui ne sont pas insérés dans un établissement de formation, des relais d'information puis d'accompagnement doivent être mis en place. Ces relais peuvent s'appuyer sur des structures existantes comme les CCAS, les Missions locales ...

Il faut aussi assurer au mieux l'égalité de traitement dans les établissements en informant sur l'ensemble des Pass les chefs d'établissements, les conseillers Pass Culture Sport, les infirmiers scolaires, voire en proposant des animations autour du Pack.

- Augmenter le nombre de partenaires

En plus de la mise en valeur des relais et lieux d'utilisation, une réflexion sur le nombre de sites et leur localisation est à mener. Elle doit intégrer aussi l'objectif de favoriser les plus petites structures (comme les librairies par exemple) et l'objectif d'une diffusion au plus près des bénéficiaires (exemples des lieux de remise puis d'utilisation du Pass Contraception dans certains territoires).

- Assurer une mission d'éducation à la démarche d'autonomie

Pour assurer une mise en œuvre effective du dispositif sur tout le territoire, il faut aussi sensibiliser l'ensemble des partenaires, les acteurs et professionnels de la jeunesse mais aussi les familles et l'entourage des jeunes sur l'intérêt d'une action globale en faveur de l'autonomie des jeunes.

Cette sensibilisation doit permettre de dépasser la prise en charge uniquement sectorielle des jeunes.

La Région peut donc inciter les partenaires à conduire des actions d'éducation et de prévention sur l'autonomie des jeunes dans le cadre des Programmes d'Action Educative comme c'est déjà le cas au sein du Conseil régional des Jeunes, par exemple.

2.1.3. Simplifier la mise en œuvre

Assurer un pilotage unique du Pack

La transversalité inhérente à la mise en œuvre d'une politique publique globale, composée d'aides différentes adressées à un public large et diversifié, et adossée à des partenaires multiples requiert un pilotage unique afin d'assurer la cohérence du dispositif, son adaptation éventuelle et une mise en œuvre réactive.

Le pôle chargé de l'autonomie des jeunes doit avoir une réelle responsabilité de l'ensemble des Pass. Il doit pouvoir assurer le suivi de l'ensemble du Pack, qu'il soit budgétaire ou lié aux partenaires et éventuels prestataires externes, et assurer son évaluation.

Ce pilotage unique au sein des services de la Région est une condition d'efficacité du Pack.

Améliorer la présentation des coûts

La présentation budgétaire actuelle ainsi que le tableau des consommations des Pass ne permettent pas une vision consolidée des coûts globaux. Les services chargés du pilotage du Pack doivent pouvoir fournir un tableau présentant l'ensemble des coûts y compris les coûts internes et d'externalisation en année civile, ce qui suppose un traitement des données relatives à l'utilisation des Pass gérées en saison.

Une réflexion sur des mesures de simplification de la gestion est donc à mener : sur la durée de diffusion et d'utilisation des Pass qui pourrait être unique pour l'ensemble des Pass, par exemple...

La mise en place d'une comptabilité analytique apparaît essentielle tout comme le suivi des marchés et des prestataires.

Mettre en place des indicateurs de suivi

L'évaluation suppose de disposer d'indicateurs de suivi pertinents et suffisamment détaillés. Sur l'évaluation quantitative, les données doivent être interrogées par rapport à l'objectif d'autonomie.

Les indicateurs territoriaux sont à renforcer puis à analyser tout comme les indicateurs sociaux. Ils doivent permettre d'avoir une vision fine des bénéficiaires des Pass et de ceux qui semblent les moins touchés, pour proposer des actions plus ciblées.

Ce travail doit probablement mener à redéfinir de manière plus explicite les données que les prestataires doivent être en mesure de restituer dans le cadre de leurs contrats.

L'évaluation qualitative est aussi indispensable ; elle pourrait se concrétiser par le suivi de plusieurs groupes de jeunes aux situations différentes (lycéens, apprentis, autres), sur des territoires différents (urbain, rural, sur tous les départements) pour tous les Pass, et ce, sur quelques années.

La dématérialisation, un outil à redéfinir

La dématérialisation n'est pas à remettre en cause même s'il faut être vigilant sur le fait que certains jeunes pourraient ne pas avoir accès au Pack en raison de la dématérialisation. Il faut pouvoir, de manière personnalisée, proposer des alternatives au cas par cas.

La dématérialisation peut cependant être simplifiée au niveau des processus de validation par emails assez nombreux, au niveau des documents à imprimer et sur le nombre d'étapes.

2.1.4. Mettre en place une gouvernance implicite

L'élaboration du Schéma Régional des Jeunesses a impliqué un nombre très important d'acteurs : des jeunes mais également des acteurs qui, au quotidien, agissent avec les différents publics jeunes.

Si sur les intentions du Pack 15-30, ces acteurs sont impliqués et en partagent l'ambition, la mise en œuvre technique les a tenus à l'écart. Les cahiers des charges des modes de gestion, les évaluations à l'issue de la première puis de la deuxième saison n'ont pas été partagées avec des acteurs pourtant bien au fait des problématiques liées aux jeunes.

Etablir une gouvernance avec, par, et pour les jeunes est donc indispensable. Il s'agit de mettre en place des instances de suivi du Pack chargées, aussi, d'évaluer en

permanence les enjeux d'une politique en faveur de l'autonomie et son adaptation aux besoins des jeunes.

Deux niveaux d'évolution de la gouvernance

L'enjeu démocratique d'une gouvernance revisitée associant un plus grand nombre d'acteurs, dont les jeunes eux-mêmes, dans l'élaboration de la politique publique concernant les jeunes est à prendre en considération dans les perspectives d'évolution du Pack 15-30.

Au-delà des éléments classiques de consultation, il est important d'instaurer un processus de construction collective de préconisations, avec à la clef l'engagement d'une action publique. Ces deux niveaux supposent l'installation de deux instances de gouvernance.

Il conviendra de définir les responsabilités de ces deux instances afin de ne pas créer d'ambiguïtés et de ne pas générer d'incompréhensions sur les responsabilités, la décision finale appartenant toujours au Conseil Régional.

En effet, un grand nombre de dysfonctionnement autour de la participation résultent d'une non-maîtrise des trois étapes de consultation, concertation, action publique.

Si la consultation permet de recueillir des avis, des demandes, des besoins, la phase de concertation permet, elle, de construire collectivement des propositions, qui tiennent compte des contraintes, notamment financières et organisationnelles. Ceux qui ont la responsabilité de la politique publique et de son pilotage s'engagent alors à mettre en œuvre des actions publiques conformes à l'objet de travail, (dans ce cas précis : les Pass et le Pack.)

La mise en place de deux comités de gouvernance du Pack

Il est ainsi proposé la constitution de deux comités inspirés, en partie, du comité de suivi du Pass Contraception Santé. Cependant ces comités doivent intégrer les jeunes par le biais du Comité Régional des Jeunes mais aussi d'autres structures représentatives tels les conseils de vie lycéenne etc....

La gouvernance ne peut se concevoir sans la participation des principaux intéressés : les jeunes, comme usagers mais aussi comme acteurs du dispositif.

La question de la représentativité des jeunes reste délicate ; celle-ci doit être la plus diversifiée possible pour s'approcher de la réalité en termes d'âge, de situation, d'origine sociale et territoriale.

- **Objet du comité de pilotage du Pack**

Piloté par le Vice-Président du Conseil Régional en charge des jeunes, il pourrait être composé de responsables des politiques publiques locales, de partenaires du dispositif, d'acteurs en relation avec les jeunes, de jeunes, voire d'autres acteurs de la société civile.

En articulation avec les autres politiques publiques en direction des jeunes, il pourrait proposer des priorités pour la saison N+1 au regard des objectifs fixés par le Conseil Régional (autonomie, égalité d'accès, citoyenneté...).

Après analyse de l'impact du dispositif à partir des données fournies par le CR, il pourrait effectuer des préconisations notamment sur la transversalité du dispositif, l'équité territoriale, l'adéquation aux besoins des publics.

- **Objet du comité de suivi technique**

Piloté par les services chargés de la gestion du dispositif sous l'autorité du Vice-Président du Conseil Régional en charge des jeunes, il pourrait être composé d'acteurs de terrain en contact direct avec les jeunes, de jeunes, d'adultes ayant une fonction de médiation. Il pourrait s'organiser en instances thématiques : suivi des Pass relatifs au domaine du logement, au transport etc... avec les personnes ad hoc.

Son rôle pourrait, à titre principal, consister à exercer les missions suivantes :

1. analyser la diffusion de la communication et faire des propositions pour en améliorer les modalités.
2. analyser la mobilisation des différents partenaires et faire des propositions pour la renforcer
3. identifier les Pass qui font leviers, et ceux qui contribuent à enclencher, à renforcer un processus d'autonomie.

L'adaptation en permanence aux enjeux et besoins de la jeunesse

L'adaptation du dispositif est un élément fondamental de sa pertinence comme réponse aux jeunes.

Le contexte réglementaire, l'évolution des modes de vie et de nouveaux besoins peuvent modifier la structure des Pass. Il s'agit alors de pouvoir faire évoluer, modifier voire retirer une aide si elle est prise en charge par d'autres dispositifs ; cette veille est nécessaire et doit être transversale pour toutes les aides.

La prise en charge des enjeux globaux : développement durable, numérique, etc...sont aussi à prendre en compte et à intégrer si nécessaire.

Cette dimension de veille et de prospective doit guider l'évolution de la politique publique et plus particulièrement des politiques publiques concernant les jeunes ; c'est aussi un gage d'efficacité.

2.2. Propositions d'évolution du dispositif

De manière générale, les préconisations de modification du Pack et des Pass ne visent pas à remettre en cause un pan de politique publique et ses moyens mais à en modifier le mode de mise en œuvre. Ainsi, si certaines aides n'apparaissent pas pertinentes sous la forme de Pass, elles sont très probablement à conserver dans le champ des politiques régionales sous une autre forme.

Il est proposé d'intégrer ces champs de préconisations dans un plan d'actions en plusieurs dimensions plus concret et évolutif selon les arbitrages de politiques publiques à faire pour le Pack 15-30.

Plusieurs configurations peuvent être développées : adapter les Pass actuels du Pack 15-30, reconfigurer le Pack, faire de la mobilisation des acteurs et des jeunes un élément de gouvernance lié au dispositif.

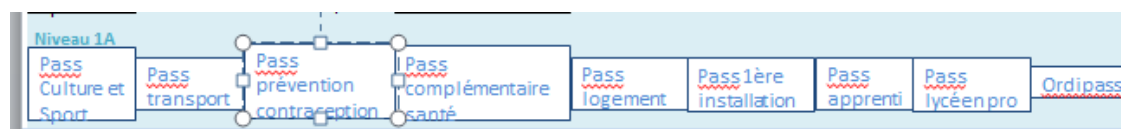
Il semble important d'optimiser les modalités actuelles de suivi et d'évaluation des Pass avec notamment : des indicateurs qui permettent d'avoir une meilleure lecture de l'utilisation des Pass sur l'ensemble du territoire régional, des modes de gestion et de communication optimisés.

Le CESER propose aussi des pistes d'amélioration de la communication.

2.2.1. Premier niveau d'évolution : adapter les Pass

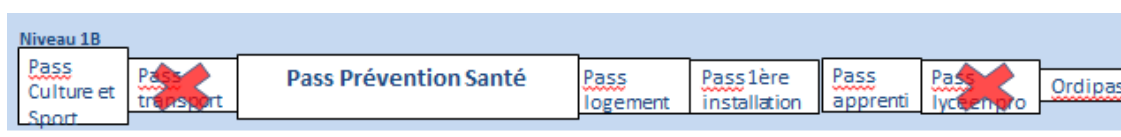
Il s'agit de faire évoluer au fil de l'eau cette politique publique en faveur de la jeunesse **en gardant la notion de Pack mais en modifiant les Pass** qui le composent.

Modifier les neuf Pass



En suivant le tableau des préconisations (partie 2.1.1), le CESER propose de faire évoluer les Pass, un par un, pour plus d'efficacité, de lisibilité de l'ensemble du Pack pour les jeunes comme pour les partenaires.

Modifier la composition du Pack



Le CESER propose de retirer le Pass transport et le Pass lycéen Pro.

- Le Pass transport

Ce Pass ne semble répondre que très partiellement aux besoins de mobilité et par conséquent d'autonomie des jeunes. Il gagnerait à être élargi à d'autres formes de mobilité que les transports TER et à mieux prendre en compte la nécessaire multi-modalité à généraliser dans le cadre d'une politique plus durable.

Il vaudrait mieux alors qu'il soit retiré du Pack, d'autant qu'il est finalement assez peu utilisé par les jeunes et que son coût de fonctionnement (montant annuel de la convention SNCF) est élevé.

Une autre réponse de la Région pourrait consister à aider directement le jeune sur des cartes de transport existant au niveau national par exemple.

Une autre piste, malgré sa complexité, est probablement à travailler autour de combinaisons avec les transports urbains et d'autres collectivités, en particulier de régions limitrophes aux Pays de la Loire (la Bretagne notamment en raison des déplacements étudiants liés au regroupement des universités).

- Le Pass lycéen pro

Ce Pass ne semble pas pertinent au regard des objectifs d'autonomie et du peu d'efficacité sur l'orientation des jeunes vers des secteurs d'activité en tension. Pour rappel, le jeune n'a pas connaissance de ce dispositif au moment du choix d'orientation fait au collège ; d'autre part, l'aide de 130€ destinée à couvrir une partie des frais de stage n'est pas suffisante pour inciter réellement à une orientation de formation.

Le CESER propose de créer un nouveau Pass dans le champ de la prévention et de la santé incluant le Pass prévention contraception actuel.

- La création d'un Pass Prévention Santé

Ce Pass prévention santé aurait un volet prévention contraception et un volet prévention santé, où d'autres problématiques repérées, (troubles alimentaires, santé bucco-dentaire, addictions, etc.) auront été intégrées.

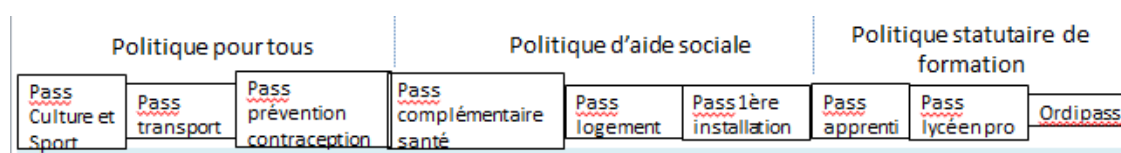
Pour le CESER, il est primordial que ce Pass prévention santé soit décliné, voire renforcé, en actions éducatives de prévention, dans les établissements et structures partenaires favorisant du jeune dans l'accès à la contraception et à la santé.

Cet ensemble de propositions est un premier niveau d'évolution tendant à la simplification du dispositif.

2.2.2. Deuxième niveau d'évolution : reconfigurer le Pack 15-30

Il s'agit ici de faire évoluer le Pack 15-30 en le transformant par une nouvelle classification des Pass.

Les Pass sont définis selon trois catégories : ouverts à tous sans autre conditionnalité que de relever de la tranche d'âge ciblée, relevant de politiques sociales sur critères, ou statutaires à partir des situations des jeunes.



De nouvelles aides peuvent être créées intégrant d'autres statuts que ceux de lycéen ou d'apprenti : en recherche d'emploi, en formation, étudiants, ...

Les modes de gestion sont revus, ils incluent les indicateurs permettant d'avoir une lecture de l'utilisation du dispositif avec le même souci qu'en 2.2.1 pour apprécier l'impact sur le territoire régional.

Deux niveaux intermédiaires peuvent également être proposés selon le choix de la Région de maintenir le volet statutaire des Pass liés à la formation ou d'intégrer ces dispositifs dans les politiques régionales.

- Un Pack composé des Pass ouverts à tous et des Pass complémentaires adaptés à la situation de chaque jeune.



Le Pack est composé des Pass ouverts à tous les jeunes de 15 à 30 ans (Pass culture et sport, Pass santé...) sans conditions de ressources et des Pass sous conditions visant à réduire les inégalités dans une logique d'aide sociale (Pass logement, Pass 1ère installation) et selon la situation des jeunes et éventuellement sous conditions de ressources (Pass apprenti et Ordipass).

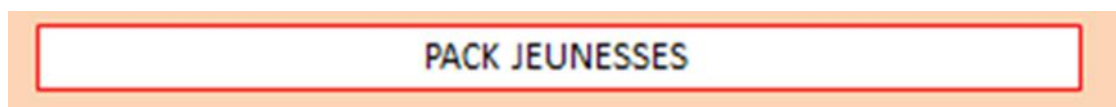
- Un Pack sans le volet formation

Le CESER estime cohérent de retirer le volet formation du Pack pour l'intégrer aux politiques éducatives dont il relève. Il considère que le Pass apprenti devrait être reconverti en dispositif THR. S'agissant de l'ordipass, il apparaît plus lisible de l'intégrer directement aux politiques éducatives liées aux statuts de lycéen et d'apprenti.

Cependant, dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique auxquelles certaines jeunes sont exposées, le CESER propose un élargissement à l'ensemble des publics jeunes sur des critères d'aide sociale. Cette réflexion fait par ailleurs l'objet d'autres études en cours du CESER sur le numérique et le décrochage.



2.2.3. Troisième niveau d'évolution, « le Pack Jeunes » : mobiliser tous les acteurs pour une politique publique en faveur de l'autonomie



Il s'agit d'impliquer les acteurs (jeunes et partenaires) dans la conception et l'animation du dispositif, comme ce qui a été proposé et développé dans la partie 2.1.4.

Cette implication vise l'ensemble des **partenaires** (institutionnels mais aussi associatifs) et les **jeunes** (leurs représentants via le Conseil régional des jeunes mais aussi les lycéens, apprentis, étudiants...) dans une logique de diversité la plus importante possible.

Cette conception de la gouvernance est une étape à part entière de la politique publique en faveur de l'autonomie des jeunes.

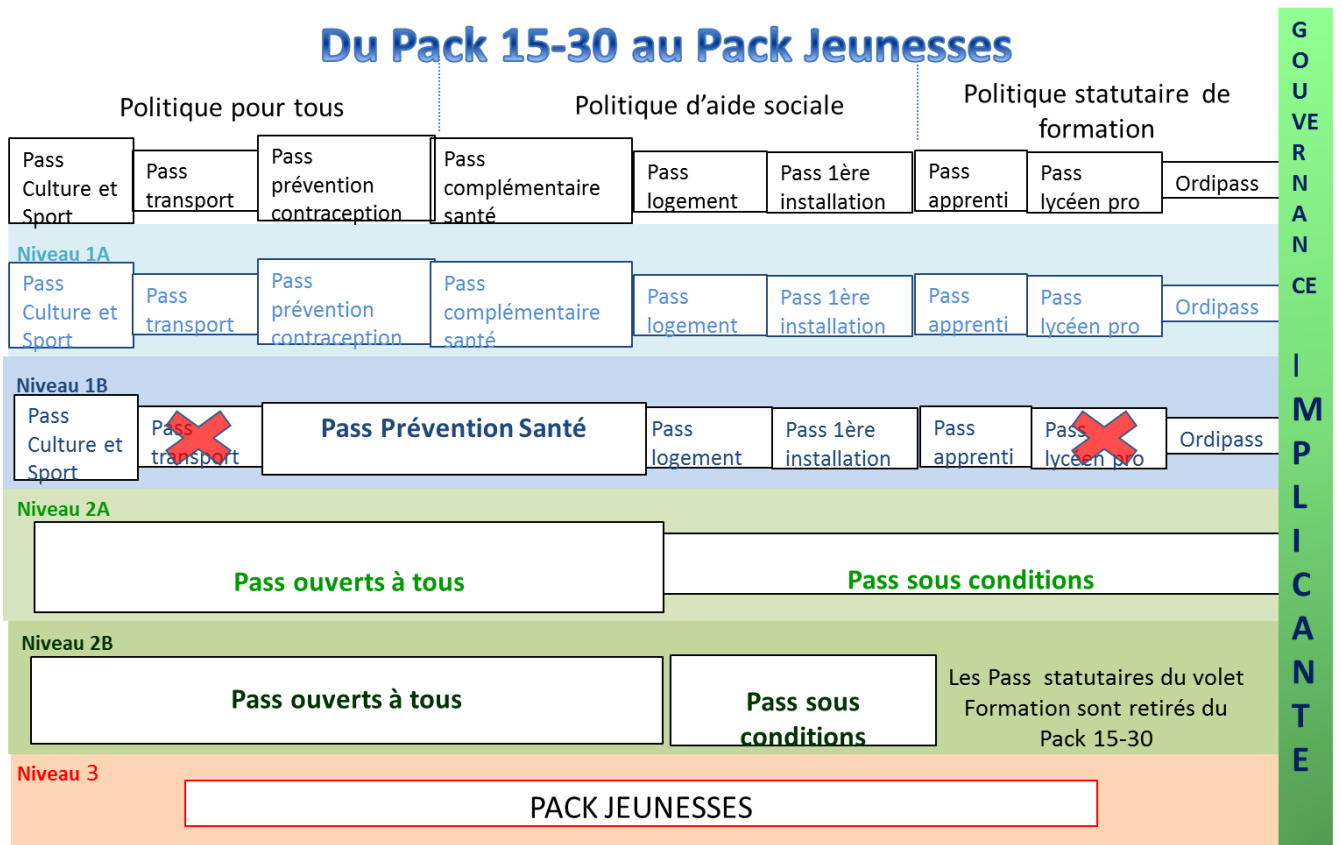
Cette démarche peut permettre d'élaborer un outil qui serait plus efficace et peut amener à :

- la définition de nouveaux objectifs,
- l'arrêt de certains dispositifs,
- l'orientation vers les politiques publiques mises en œuvre par d'autres collectivités,
- une révision complète du Pack.

Elle doit aussi analyser certaines thématiques comme l'accès et l'usage du numérique, les questions de santé, de mobilité, d'engagement, de développement durable que le CESER juge fondamentales pour l'autonomie des jeunes.

Cette mobilisation peut aussi contribuer à faire émerger un outil de veille et de prospective des politiques publiques locales en faveur des jeunes dans une logique de complémentarité de l'action publique. Cet « observatoire » aurait le mérite d'éviter des doublons possibles et d'harmoniser les moyens publics avec rationalité.

Compte tenu des enjeux actuels et à venir pour les jeunes, il serait intéressant de construire des nouvelles modalités de prise en compte des besoins d'autonomie, dans le cadre d'un Pack Jeunes.



2.2.4. Communiquer de manière plus adaptée

Le CESER propose que la communication sur le Pack 15-30 prenne en compte la diversité des jeunes et plus particulièrement les jeunes qui ne sont plus en établissement, les jeunes mineurs, les plus âgés de la tranche des 15-30 ans et les jeunes en situation de handicap.

Dans cette perspective, l'ensemble des moyens de communication possibles (radio, télévision, internet, etc.) doit être mobilisé, le vocabulaire utilisé et les messages véhiculés adaptés.

Le CESER rappelle la vigilance nécessaire à avoir sur le contenu des messages, l'utilisation des adresses électroniques des jeunes et les thèmes de communication mis en valeur dans les campagnes de promotion du Pack.

La communication doit être aussi plus explicite sur les possibilités d'obtention puis d'utilisation des Pass pour chaque jeune.

L'absence de liens vers des sites commerciaux doit être imposée dans le cahier des charges de la gestion du site.

En effet, des messages véhiculés par certains sites ne sont pas adaptés à tous les âges et incitent à des modes et principes de consommation opposés à l'objectif d'autonomie affiché par le dispositif.

Une communication plus globale

Une politique globale est nécessaire. Elle favorise l'autonomie et organise l'information de manière précise et transparente, sans aspect consumériste, sur les différents volets du Pack. Elle présente les conditions et possibilités d'accès aux différentes aides et modalités d'utilisation. Elle cherche aussi à informer sur d'autres aides en direction des jeunes.

Elle doit être mise en œuvre au sein des établissements et structures de formation, sur le site dédié et dans les espaces fréquentés par les jeunes.

Elle doit être aussi organisée avec les partenaires et les acteurs de l'action publique pour favoriser l'information des jeunes de manière large.

Une terminologie à reconsidérer

Le CESER attire l'attention sur la terminologie utilisée de « Pack » et « Pass » pouvant prêter à confusion même s'il note que ces termes sont largement utilisés pour des aides individuelles regroupées dans un dispositif global.

De plus, il rappelle que les jeunes et les acteurs des politiques publiques de jeunesse se sont appropriés ces termes.

Le CESER ne souhaite pas entrer dans le débat de tel ou tel vocabulaire à employer mais tient à souligner que les deux termes utilisés sont proches phonétiquement et n'aident pas, par conséquent, à la lisibilité du dispositif.

Le CESER préconise l'utilisation de mots simples identifiant clairement les besoins (mobilité, prévention santé, culture et sport, etc.). Cela permettrait au jeune, comme au partenaire, d'accéder facilement au dispositif et notamment à l'offre correspondant au mieux à son parcours vers l'autonomie.

Conclusion

Le CESER souhaite souligner, de nouveau, l'intérêt d'une politique publique volontariste, qui apporte des aides aux jeunes dans leur parcours vers l'autonomie.

Cependant, le dispositif Pack 15-30 est un dispositif complexe et assez peu lisible, pour les jeunes mais aussi pour l'ensemble des partenaires.

Dans une perspective d'autonomie, l'efficacité de certains Pass n'est pas toujours avérée pour tous. Par ailleurs, certains d'entre eux font apparaître des coûts de gestion élevés.

Le CESER présente des préconisations d'évolution du Pack 15-30, incluant des aides efficaces et cohérentes pour répondre aux besoins des jeunes dans leur démarche d'autonomie.

Dans cette perspective, l'évolution des besoins des jeunes est à prendre en considération et le dispositif doit évoluer régulièrement pour rester adapté et réellement répondre aux attentes des publics concernés.

Ces préconisations font ressortir les pistes d'améliorations suivantes :

- centrer le dispositif autour de l'objectif d'autonomie partagé par tous les acteurs pour en assurer la pertinence,
- poursuivre une politique jeunesse adaptée aux enjeux collectifs et aux besoins des jeunes,
- favoriser l'implication des partenaires pour renforcer l'efficacité de la politique publique,
- adapter la communication aux enjeux et aux publics,
- mettre en place des indicateurs pour faire de l'évaluation un outil de gestion et d'évolution de cette politique.

Le plan d'actions proposé par le CESER est à plusieurs niveaux : le Pack 15-30 pourrait évoluer vers le Pack jeunesse intégrant de nouveaux enjeux sociétaux liés au parcours vers l'autonomie des jeunes tels que le développement durable ou encore l'engagement collectif au sein de la Cité....

Ces préconisations s'inscrivent dans un contexte politique en évolution où la reconnaissance de la compétence jeunesse comme une compétence transversale partagée, souvent appuyée sur la vie associative, est un enjeu fort dans le cadre de la réforme territoriale en cours.